

SITE NATURA 2000 « LE BUËCH »
COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE
VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2011, EYGUIANS

Personnes présentes :

Jean-Claude GAST, Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
Jean-Pierre BOIVIN, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch »
Michel MANET, commune d'Aspremont
Pierre REYNAUD, commune de Trescléoux
Julie MOLINIER, Chef du Service Eau Environnement Forêt (DDT 05)
Claudine POTIN, Service Eau Environnement Forêt (DDT 05)
Yannick POGNART, ONEMA 05
Bertrand LIENARD, ONF
Laure MOREAU, Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance (SMAVD)
Amandine MARQUE ALONZO, Syndicat Intercommunautaire de l'Entretien de la Méouge (SIEM)
Alain ZURBACH, EDF Hydro
Jean-Pierre CHOFFEL, AAPPMA La truite du Buëch
Céline FAURE, Groupe Chiroptères de Provence (GCP)
Marc CORAIL, Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés (CRAVE)
Agnès VIVAT, animation départementale Natura 2000 – Mairie de Chorges
Annelise LAMPE, SMIGIBA
Carolyne VASSAS, SMIGIBA
Cyril RUHL, SMIGIBA

Personnes excusées :

Patricia MORHET RICHAUD, Communauté de communes du Laragnais
Jean-Paul Aubert, commune d'Antonaves et Communauté de communes de Ribiers
Jean-Paul JOUVE, commune de Serres et Communauté de communes du Laragnais
Aurélie CAROD, Syndicat Mixte des Baronnie Provençales (SMBP)
M. le Président du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)
Thomas FOUREST, Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)
M. PARA, Chambre de commerce et d'industrie
Xavier MARGARIT, Ministère de la Culture, DRAC de Provence-Alpes
Lionel QUELIN, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) PACA
Mireille Le Bris, Arnica montana
Éric HUSTACHE, site Natura 2000 « Dévoluy Durbon Charance Champsaur »

Ordre du jour :

- *Présentation du site Natura 2000*
- *Bilan des actions réalisées*
- *Actions en cours et perspectives*
- *Évaluation des incidences Natura 2000*
- *Questions diverses*

Présentation du site Natura 2000

A. Lampe présente succinctement le site Natura 2000 « Le Buëch », rappelle la démarche engagée sur le territoire et précise les enjeux liés aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire (cf. présentation SMIGIBA jointe).

Bilan des actions réalisées

Actions de gestion

*** Pratiques agricoles**

- MAET

6 mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) ont été signées en 2009. Dans tous les cas, il s'agit de mise en place de plans de gestion pastorale, sous des ripisylves en bord de Buëch. Les agriculteurs concernés ont été rencontrés cet automne. Certains contrats se terminent en 2012, d'autres en 2014. L'un des agriculteurs a abandonné son engagement pour des raisons économiques liés à son exploitation.

A. Lampe précise que les MAET sont d'une durée de 5 ans mais dans certains cas, cette durée a été adaptée à la durée de la PHAE2, prime à l'herbe souscrite avec ou sans MAET.

L'an prochain, le renouvellement des MAET qui s'achèvent en mai sera sans doute proposé par la DDT. J. Molinier précise que les conditions de renouvellement ne sont pas encore définies, notamment à cause du programme européen qui se termine en 2013.

A. Lampe rappelle qu'il y a peu de surfaces agricoles dans le périmètre Natura 2000, malgré des secteurs à enjeux écologiques présents sur le bassin mais hors périmètre. Sachant qu'il est nécessaire d'avoir une surface minimale pour mettre en place une MAET, il n'y a plus de possibilité de nouveaux contrats mais seulement le renouvellement de ceux existants.

La question de l'évaluation de l'efficacité des mesures engagées est ensuite posée.

C. Potin précise que des suivis ont été mis en place sur certains sites Natura 2000 du département. Il s'agit de lignes de lecture et placettes sur des parcours ou des prairies de fauche.

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000 « La Durance », L. Moreau évoque sa difficulté à définir les mesures de gestion agricoles qui pourront être proposées sur le site, sachant que celui-ci concerne 5 départements et qu'il y a nécessité d'une cohérence régionale.

- MAET « Zones humides »

Dans le cadre du Plan national d'Action « Zones humides », A. Lampe explique la création d'une nouvelle MAET en faveur des zones humides qui peut être contractualisée seulement hors site Natura 2000. Un appel à projets a été lancé par les Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie afin de définir des porteurs de projets et des territoires sur lesquels cette mesure pourrait être proposée aux agriculteurs. Contrairement aux MAET « classiques » qui imposent une obligation de moyens, celle-ci entraîne une obligation de résultats (nécessité de trouver dans la parcelle engagée au minimum 4 plantes identifiées dans une liste d'espèces indicatrices établie à l'échelle d'un territoire). Le SMIGIBA s'est associé au SMBP et au CEN PACA afin d'établir la faisabilité de mise en place sur le Buëch. 26 ha de prairies humides à enjeux, situées hors site Natura 2000, ont été identifiés (prairies à Serratule à feuille de chanvre d'eau et prairies à Azuré de la sanguisorbe). Au vu de la surface réduite concernée, il a été décidé d'intégrer ces prairies humides du Buëch au territoire des Baronnie provençales. Cette année, le SMBP a répondu à l'appel en présentant les prairies humides de la Méouge uniquement puisqu'un diagnostic agro-écologique vient d'y être réalisé.

*** Lutte contre les espèces invasives**

- Lutte contre les Renouées du Japon

Dans le cadre des actions du contrat de rivière Buëch, des actions de lutte contre les Renouées du Japon ont été mises en place. En 2011, A. Lampe a participé aux prospections et arrachage précoce sur le Buëch aval et le Petit Buëch.

- Observatoire des espèces invasives

Le CBNA a engagé en 2011 une réflexion sur la mise en place d'un observatoire des espèces invasives dans les Hautes-Alpes et Alpes de Haute Provence. Le SMIGIBA a participé à des réunions de groupe de travail concernant notamment l'élaboration d'une fiche d'observation de terrain.

*** Suivi des travaux d'entretien de la ripisylve (Contrat de rivière Buëch)**

Une étude a été réalisée fin 2009-début 2010 par le BE Biodiv pour élaborer un guide de prise en compte des enjeux écologiques lors de travaux sur la végétation des berges. Ce guide est à destination des maîtres d'œuvre et des entreprises effectuant les travaux. A. Lampe a également participé à plusieurs réunions de chantier pour veiller au maintien des vieux arbres et arbres à cavités lorsqu'ils ne présentent pas de risques pour la sécurité.

Communication et information

*** Rencontre des élus des 31 communes du site**

De mars à mai 2011, Jean-Pierre Boivin, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Buëch » et A. Lampe ont rencontré les élus des 31 communes concernées par le site. Ces entretiens avaient plusieurs objectifs : remettre et présenter le Document d'objectifs du site, informer sur l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur le territoire, recueillir les avis et questionnements sur ce programme européen, informer sur l'actualité des évaluations d'incidences et enfin discuter des projets à venir.

*** Préservation du marais des Iscles à Veynes**

Informé d'un projet d'aménagement menaçant le marais des Iscles, situé à proximité du plan d'eau de Veynes, le SMIGIBA a rencontré les élus de la commune, propriétaire de ces parcelles, afin de les sensibiliser à la richesse écologique de cette zone humide. Deux réunions se sont tenues à la mairie en janvier et septembre 2011. Une visite du site a également été organisée en collaboration avec le CEN PACA et le SMBP pour faire découvrir le marais aux élus (venus nombreux) et expliquer sa fragilité. A l'issue de ces rencontres, le projet a finalement été abandonné.

*** Sensibilisation du grand public**

- Balades nature et soirées thématiques

Quatre sorties de découverte de la faune et la flore ont été organisées durant le printemps et l'été 2011, dans le cadre d'évènements national (Fête de la nature), départemental (Week-end de la Forêt, CDT 05) ou local (Animations du plan d'eau du Riou). Les sorties étaient encadrées par un Accompagnateur en Moyenne Montagne de l'association la Barule.

A. Lampe est également intervenue lors de deux « Balades sous les étoiles », manifestations organisées par les Offices de tourisme du Buëch, à Ribiers et La Batie Montsaléon.

De plus, deux soirées thématiques se sont déroulées au mois de septembre à La Roche des Arnauds et à Serres :

- Nuit européenne de la chauve-souris animée par le GCP (conférence, film et sortie à l'écoute des chauves-souris)
- Conférence sur le Castor, présentée par Michel Phisel.

- Contribution à divers outils de communication

Cet été, toutes les communes du site ont reçu un article sur les actualités du site Natura 2000 afin de l'intégrer dans les bulletins municipaux. JP Boivin précise que nous n'avons pas eu beaucoup de retour des mairies pour le moment.

Des articles plus ou moins détaillés sur le réseau Natura 2000 et le Buëch ont été également insérés dans le guide à destination des riverains du bassin du Buëch (Contrat de rivière), un dépliant présentant des itinéraires de randonnée équestre (Espace rando) et un topo de randonnée du Haut Buëch (OT Aspres-sur-Buëch).

*** Organisation d'une formation**

Une formation, assurée par Michel Phisel, responsable du Centre de soins de la faune sauvage 04-05, s'est déroulée en novembre dernier. Au programme : présentation du centre de soins, législation, manipulation et transports d'animaux sauvages, ...

Cette formation était à destination de l'équipe du SMIGIBA, des services techniques des communes et communautés de communes, des élus, des agents de l'ONF et de l'ONEMA, des gendarmes et des animateurs Natura 2000.

Seules 14 personnes étaient présentes.

Études et suivis

*** Faune**

- Suivi du castor d'Europe

Une convention avec l'association Aquila 04-05 a été signée en janvier 2011 pour réactualiser l'inventaire du Castor sur le Buëch. Trois secteurs de présence ont été identifiés sur le Grand Buëch, le Petit Buëch et le Buëch aval.

- Plan National d'Action Apron du Rhône

Le SMIGIBA a participé à plusieurs réunions dans le cadre de l'élaboration de ce PNA rédigé par le CREN Rhône Alpes en faveur de la préservation de l'Apron du Rhône, présent sur le Buëch aval.

- Suivi des Chiroptères

A. Lampe a participé aux comptages de Minioptères de Schreiber aux mines d'Aspres-sur-Buëch, organisés par l'ONF et le GCP.

*** Flore**

- Réseau de conservation de la flore Alpes-Ain

Le SMIGIBA a signé la charte du réseau, piloté par le CBNA, en octobre 2011.

Évaluation des incidences des projets

Avant l'intervention de la DDT, A. Lampe rappelle le rôle de l'animateur Natura 2000 dans les dossiers d'évaluation des incidences. Il peut conseiller le maître d'ouvrage en amont de la procédure, fournir des données du Docob et répondre aux sollicitations de l'État sur les études réalisées.

Elle balaye ensuite les divers projets pour lesquels elle a été sollicitée à l'un ou plusieurs de ces niveaux en 2011. Il s'agit d'épreuves sportives, de travaux Loi sur l'eau, etc.

Prise en compte des enjeux environnementaux

Le SMIGIBA a été ponctuellement sollicité par la DDT ou des communes pour intégrer les enjeux Natura 2000 à divers projets.

Il est également présent au Comité de Suivi Environnemental (CSE) du piège à gravier de Sisteron, à la confluence avec la Durance.

Vie du réseau Natura 2000

- Rencontres et journées d'échanges

Un séminaire régional Natura 2000 s'est tenu à la DREAL PACA en mai 2011.

Chaque année, l'ensemble des animateurs Natura 2000 du département des Hautes-Alpes se réunit lors de Journées d'Échanges Techniques (JET). Elles se sont déroulées dans les Gorges de la Méouge en novembre 2010 et dans le Buëch en décembre 2011. Enfin, plusieurs réunions ont eu lieu à la DDT à Gap.

- Comités de pilotage Natura 2000

Le SMIGIBA a participé à plusieurs comités de pilotage d'autres sites Natura 2000 : « La Durance » (opérateur : SMAVD), les « Gorges de la Méouge » (animateur : SIEM) et le site du « Dévoluy Durbon Charance Champsaur » (animateur : commune de Saint-Julien en Beauchêne).

- Outil de communication

Différents outils permettent d'informer sur le dispositif Natura 2000 et les actualités des sites des Hautes-Alpes : le site internet (<http://hautes-alpes.n2000.fr>); l'exposition départementale (plusieurs jeux de 6 panneaux sont à disposition des animateurs); et une plaquette d'information sur Natura 2000 dans le 05 a été éditée cette année à destination du grand public.

Actions en cours et perspectives

Actions de gestion

*** Pratiques agricoles**

- MAET

Des possibles renouvellements de contrats signés en 2009 et se terminant en 2012 pourront être proposés aux agriculteurs. Mais comme expliqué précédemment, il ne pourra y avoir de nouveaux bénéficiaires sachant que les surfaces agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000 sont réduites.

- MAET « Zones humides »

Les prairies humides identifiées éligibles dans le Buëch seront intégrées dans le projet de territoire des Baronnies provençales. Le SMBP présenterait le dossier en 2012 pour démarrer en 2013.

*** Actions conjointes avec le contrat de rivière « Buëch »**

- Lutte contre les Renouées du Japon

A. Lampe participera aux travaux d'éradication prévus en 2012.

- Préservation du marais des Iscles (Veynes)

Une proposition de plan de gestion de cette zone humide, élaborée par le CEN PACA, sera soumise à la commune de Veynes.

- Préservation et gestion des adoux

Une réunion technique s'est tenue le 8 décembre à Aspres-sur-Buëch avec l'ONEMA, l'ONCFS, le CEN PACA, la Fédération de pêche, Michel Phisel, la DDT et le SMIGIBA afin de faire un bilan des actions entreprises sur les adoux et discuter des orientations de gestion à venir, notamment par rapport aux espèces à enjeux (Écrevisse à pieds blancs, Castor, Truite, Chabot, Agrion de Mercure, ...). Un projet de contrat Natura 2000 avec la Fédération de pêche a été évoqué, en attente d'un diagnostic de l'adoux concerné vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire. Enfin, le SMIGIBA prévoit la mise en place d'un protocole de suivi des adoux. Un groupe de travail sera réuni début 2012 pour son élaboration.

Études et suivis

- Suivi du castor d'Europe

Il est proposé de poursuivre le suivi démarré cette année en 2012.

- Plan National d'Action Apron du Rhône

Dans le cadre de l'animation du PNA, validé cette année et piloté par le CREN Rhône-Alpes, un groupe de travail « Buëch » va être réuni début 2012. Il s'agira de discuter des études ou actions de gestion à mettre en œuvre pour préserver ce poisson menacé.

- Écrevisse à pieds blancs

Dans le cadre d'un stage de Master de 6 mois encadré par l'ONEMA, une étude sur l'Écrevisse à pieds blancs et son interaction avec le Castor va être réalisée en 2012. L'objectif sera de réactualiser et affiner les données sur l'Écrevisse à pieds blancs sur le bassin du Buëch et étudier les éventuels impacts sur l'espèce des modifications du milieu engendrées par le Castor.

- Suivi des Chiroptères

Il est prévu de poursuivre la participation aux comptages de Minoptères de Schreiber. Concernant les mines d'Aspres-sur-Buëch, une réunion avec les élus de la commune, la DDT et l'ONF était prévue cette année (plusieurs dates annulées) afin de discuter d'un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour préserver les chauves-souris présentes dans ce site. En effet, c'est un site exceptionnel dans les Hautes-Alpes puisqu'il accueille dans l'année jusqu'à 13 espèces de chauves-souris parmi les 25 espèces que l'on peut rencontrer dans les Hautes-Alpes. Une nouvelle date sera proposée en janvier 2012 par la DDT à la commune d'Aspres-sur-Buëch.

Une réunion avec le GCP est également prévue pour mettre en place un suivi des colonies à enjeux sur le territoire.

- Plan National d'Actions du Sonneur à ventre jaune

La population située à proximité du site Natura 2000 « Le Buëch » est suivie depuis plusieurs années par M. Phisel. Ce dernier est également en charge de la rédaction de la déclinaison régionale du plan d'action, en collaboration avec le BE Ecoter.

Communication et information

**** Sensibilisation du grand public***

- Sorties découverte faune-flore

De nouvelles sorties nature vont être organisées en 2012. Les lieux sont encore à définir. Un projet d'animation dans le cadre des journées européennes du patrimoine est prévu avec la commune de Veynes. Une animation avec l'ONEMA sera également organisée.

- Soirées thématiques

Malgré une large diffusion de l'information (presse, radio, sites internet, affiches dans les OT), A. Lampe regrette le faible nombre de participants aux deux soirées organisées en 2011 et pose la question du maintien de ce type d'animation. Un débat est alors ouvert sur les moyens d'informer sur ces animations et la difficulté de toucher un large public.

Yannick Pognart propose d'organiser une « journée du Buëch » à l'image d'un événement qu'évoque Amandine Marque Alonzo dans les Gorges de la Méouge durant laquelle la route des gorges est fermée pour promouvoir les déplacements « doux ». Cette manifestation a rencontré cette année un vif succès.

Marc Corail suggère de s'appuyer sur le Réseau Education Environnement 05 afin d'améliorer l'organisation de ce type d'évènements. Il évoque également le « Jour de la nuit », manifestation nationale qui se tiendra en octobre 2012.

Enfin, Y. Pognart propose d'organiser une « pêche pédagogique » pour faire découvrir les poissons du Buëch au public.

- Projet de création de panneaux d'information

Lors des entretiens avec les élus des 31 communes concernées, le souhait d'informer la population sur le patrimoine naturel du Buëch a été très souvent exprimé. C'est pourquoi A. Lampe présente aux participants un projet de mise en place de panneaux d'information extérieurs. Il s'agirait de trois types de panneaux (Grand Buëch, Petit Buëch, Buëch aval et torrent de la Blême) qui seraient implantés dans 10 communes, à proximité de la rivière. Les lieux proposés sont : La Faurie ou Saint-Julien en Beauchêne, Aspres-sur-Buëch et Aspremont pour le Grand Buëch; La Roche des Arnauds, Veynes et la Batie-Montsaléon pour le Petit Buëch; Serres, Laragne, Ribiers et Eyguians ou Lagrand pour le Buëch aval.

Le contenu des panneaux et la localisation de ceux-ci seront discutés lors d'un groupe de travail qui se tiendra en début d'année. N'hésitez pas à contacter la chargée de mission si vous souhaitez y participer.

Animation du site

*** Charte Natura 2000**

La Charte Natura 2000 est un outil contractuel permettant à tout propriétaire ou mandataire de marquer son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité. Plus souple que les contrats Natura 2000, la Charte permet de bénéficier d'avantages fiscaux et aides publiques. Chaque site Natura 2000 doit élaborer sa Charte, adaptée aux grands types de milieux naturels et aux enjeux de conservation présents.

La rédaction de la charte du site « Le Buëch » va être engagée dans le courant de l'année 2012 sous forme de groupes de travail.

*** Gestion administrative et financière**

Une première convention d'animation a été signée en 2009 pour 3 ans pour un budget total de 108 000€ financé à 50% par l'État et à 50% par le FEDER. Cette convention a été prorogée jusqu'au 31 mars 2012.

Une seconde convention est en cours de validation pour 3 ans avec un budget total de 104 100€ (50% État – 50% FEDER).

Evaluation des incidences Natura 2000 (cf. présentation DDT jointe)

Claudine Potin présente les objectifs de l'évaluation des incidences et l'historique de l'évolution de la procédure. Elle précise que les études d'incidences ne visent pas à empêcher les projets qui y seraient soumis mais bien à s'interroger dès la conception de ceux-ci sur la solution la moins impactante sur les milieux naturels et les espèces.

Elle présente ensuite les décrets du 9 avril 2010 et du 16 août 2011 qui définissent des listes de projets soumis dorénavant à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Actuellement, trois listes sont en vigueur pour les départements 04 et 05 :

- la liste nationale du décret du 9 avril 2010
- la liste locale des Hautes-Alpes du 7 juin 2011
- la liste locale des Alpes de Haute Provence du 22 juin 2011

Une deuxième liste locale devrait être prise premier trimestre 2012 par les Préfets concernant des projets qui ne relèvent actuellement d'aucun régime administratif (« régime propre Natura 2000 »).

J. Molinier précise qu'une phase de concertation sera engagée début 2011 pour l'établissement de cette liste dans le 05.

Elle rappelle enfin que l'importance de l'étude d'incidences à réaliser est dépendante de l'ampleur du projet. Les formulaires simplifiés seront utilisés pour les « petits projets » alors que pour des projets de plus grande taille, une étude complète sera demandée. Elle ajoute que ce n'est pas à l'animateur Natura 2000 de réaliser les études d'incidences et que c'est au porteur de projet de conclure ou non à un impact sur les milieux ou les espèces.

Aspres-sur-Buëch, le 20 décembre 2011